



**Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense,  
de la Coopération et de l'Immigration**

**Procès-verbal de la réunion du 12 mars 2018**

Ordre du jour :

1. Coopération permanente structurée (PESCO) : présentation des projets auxquels le Luxembourg envisage de participer
2. Participation de l'Armée luxembourgeoise à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA)
3. Participation de l'Armée luxembourgeoise à la Mission de formation au profit des Forces armées maliennes (EUTM Mali)
4. Participation de l'Armée luxembourgeoise à la Présence Avancée Renforcée (Enhanced Forward Presence – eFP) de l'OTAN en Lituanie
5. 7196 Projet de loi portant approbation de l'Accord de partenariat sur les relations et la coopération entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la Nouvelle-Zélande, d'autre part, fait à Bruxelles, le 5 octobre 2016  
- Rapporteur : Monsieur Marc Angel  
- Adoption d'un projet de rapport
6. Adoption des projets de procès-verbaux des réunions du 8 janvier 2018 et du 26 février 2018
7. Dossiers européens : adoption de la liste des documents transmis entre le 3 et le 9 mars 2018
8. Divers

\*

Présents : M. Claude Adam, M. Marc Angel, M. Eugène Berger, M. Yves Cruchten, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Fernand Kartheiser, M. Laurent Mosar

M. Marcel Oberweis, remplaçant de M. Claude Wiseler

M. Jacques Flies, Mme Nadia Mellina, Mme Nadine Thomas, M. Alex Riechert, MAEE, Direction de la Défense

M. Alain Schoeben, Armée Grand-ducale

Mme Rita Brors, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Claudia Dall'Agnol, Mme Lydie Polfer, M. Marc Spautz, M. Serge Wilmes, M. Claude Wiseler

M. Marc Baum, observateur délégué

M. Etienne Schneider, Ministre de la Défense

M. Georges Bach, Mme Mady Delvaux-Stehres, M. Frank Engel, M. Charles Goerens, Mme Viviane Reding, M. Claude Turmes, membres du Parlement européen

\*

Présidence : M. Marc Angel, Président de la Commission

\*

## 1. **Coopération permanente structurée (PESCO) : présentation des projets auxquels le Luxembourg envisage de participer**

L'article 42.6 du Traité sur l'Union européenne prévoit l'établissement d'une coopération structurée permanente par les Etats membres qui remplissent des critères plus élevés de capacités militaires et qui ont souscrit des engagements plus contraignants en la matière en vue des missions les plus exigeantes. L'idée à la base de cette disposition était de se donner les moyens pour gérer des crises. En 2016, le programme « Europe de la Défense » a créé le cadre pour la réalisation de la coopération structurée permanente. Le Conseil européen du 22 et 23 juin 2017 a pris la décision de lancer la coopération structurée permanente (PESCO) qui devait être ambitieuse et inclusive. Le 11 décembre 2017, la PESCO a été établie par une décision du Conseil, suite à l'introduction, en novembre 2017, de notifications par la plupart des Etats membres, à l'exception du Danemark, de Malte et du Royaume-Uni. Les Etats membres participants se sont ensuite concertés sur une liste de 17 projets à réaliser dans le cadre de la PESCO. Les projets et une feuille de route ont été adoptés par le Conseil le 6 mars 2018.

Le Luxembourg a décidé de participer à deux projets, à savoir le projet sur la mobilité militaire et celui concernant le centre de compétence de formation de l'UE (« European Union training mission competence center »), ensemble avec les pays du Benelux, l'Allemagne et la France. Par ailleurs, le Luxembourg participe en tant qu'observateur aux projets « European medical command », « network of logistic hop in Europe and support cooperation » et « strategic command and control system for SDEP missions and operations ».

La feuille de route détermine les prochaines étapes dans la mise en œuvre et la gouvernance de la PESCO. Elle prévoit un calendrier pour l'évaluation et l'adaptation des plans nationaux. En principe, le rapport de la Haute Représentante sur l'évaluation des plans nationaux sera présenté au cours du premier semestre de chaque année. Les Etats membres sont censés d'introduire leurs plans adaptés en novembre de chaque année. Par ailleurs, la feuille de route fixe le calendrier pour la participation à des projets et pour l'adoption des règles de gouvernance de ces projets. La fin de ce processus

est prévue pour juin 2018. La participation de pays tiers à différents projets est également prévue.

### Débat

Les éléments suivants peuvent être retenus de la discussion.

Les trois projets auxquels le Luxembourg participe comme observateur sont des projets de la première phase. Il sera possible de se rallier à l'un ou l'autre de ces projets dans une étape ultérieure, ou encore de participer en tant qu'observateur à d'autres projets.

L'agence européenne de la Défense est impliquée dans des projets et collabore étroitement avec les Etats membres.

Il s'avère que le Secrétaire général de l'OTAN a affirmé, lors d'une réunion de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN, que les efforts faits dans le cadre de la PESCO sont également bénéfiques pour l'OTAN.

L'impact financier des projets ne peut pas encore être défini en détail, les projets étant encore en phase d'élaboration.

Chaque Etat membre participant à la PESCO doit s'engager dans au moins un projet et doit se doter des moyens nécessaires pour la réalisation du projet avec les Etats partenaires. Les Etats membres sont libres dans le choix de leurs projets. Le Luxembourg a choisi des projets pour lesquels il dispose déjà de ressources et de capacités.

## **2. Participation de l'Armée luxembourgeoise à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA)**

Le Gouvernement propose la participation de l'Armée luxembourgeoise à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) d'avril 2018 à mai 2019.

La MINUSMA a été créée par le Conseil de sécurité des Nations Unies par sa résolution 2100 du 25 avril 2013 dans le contexte de la détérioration de la situation sécuritaire au Mali. La MINUSMA a été reconduite annuellement depuis. Selon son mandat actuel (résolution 2364(2017)), la priorité stratégique principale de la Mission demeure l'appui à la mise en œuvre par le gouvernement malien, les groupes armés ainsi que par d'autres parties prenantes maliennes, de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali.

La contribution luxembourgeoise comprend au maximum 5 militaires par rotation. Les militaires luxembourgeois déployés feront partie d'un équipage C-130 de la Composante Air Belge. La contribution luxembourgeoise s'inscrit dans la continuité de l'engagement luxembourgeois au profit du processus de stabilisation du Mali.

Après discussion, la commission donne son accord de principe, avec l'abstention de l'ADR, à la participation luxembourgeoise à cette mission.

## **3. Participation de l'Armée luxembourgeoise à la Mission de formation au profit des Forces armées maliennes (EUTM Mali)**

Le Gouvernement demande d'autoriser la prolongation de la participation de l' Armée luxembourgeoise à la Mission d'entraînement de l'Union européenne au Mali (EUTM Mali) du 19 mai 2018 au 18 mai 2020 et d'établir le plafond de la participation luxembourgeoise à un maximum de 10 militaires par rotation.

EUTM Mali a été créée le 18 février 2013 suite à une décision du Conseil européen et suite à une demande du Mali en ce sens et conformément aux décisions internationales pertinentes, y compris à la résolution 2085 (2012) du Conseil de sécurité des Nations unies. L'objectif de la mission militaire menée dans le cadre de la politique de sécurité et défense commune de l'Union européenne consiste à appuyer la refondation des Forces armées maliennes et d'assurer leur transition vers l'autonomie par le biais de la fourniture :

- d'expertise et de conseil militaires au niveau central et régional au profit des différentes autorités militaires,
- de formations au profit des unités de combat interarmées constituées,
- de l'éducation et de formations au profit des cadres militaires maliens, afin qu'elles redeviennent capables de mener des opérations pour rétablir l'intégrité territoriale du Mali, protéger la population et réduire la menace terroriste.

Le mandat de la mission fut prorogé une première fois en 2014 et une deuxième fois en mai 2016 avec l'objectif de soutenir les efforts des autorités maliennes pour :

- rétablir pleinement l'ordre constitutionnel et démocratique par la mise en œuvre de la feuille de route adoptée le 29 janvier 2013 par l'Assemblée nationale malienne;
- aider les autorités maliennes à exercer pleinement leur souveraineté sur l'intégralité du territoire;
- neutraliser la criminalité organisée et la menace terroriste.

EUTM est une « mission non-exécutive », c'est-à-dire que les militaires déployés ne sont pas destinés à participer à des missions de combat et n'accompagnent pas les unités maliennes dans les opérations.

Actuellement, deux sous-officiers sont déployés au Mali, dont un sous-officier au sein du Leader Education Team au camp d'entraînement de Koulikoro et un sous-officier administratif au sein de l'Advisory Task Force.

Après discussion, la commission donne son accord de principe, avec l'abstention de l'ADR, à la participation luxembourgeoise à cette mission.

#### **4. Participation de l'Armée luxembourgeoise à la Présence Avancée Renforcée (Enhanced Forward Presence – eFP) de l'OTAN en Lituanie**

Il est rappelé qu'à la suite des événements en Ukraine, l'OTAN a pris, lors du Sommet qui s'est tenu au Pays de Galles en 2014, des mesures dans le cadre du plan d'action dit «réactivité» (Readiness Action Plan - RAP) afin de sécuriser les pays à l'Est de l'Alliance qui sentent leurs intérêts de sécurité menacés. Dans la continuité de la mise en œuvre du plan d'action «réactivité» de l'OTAN, le Sommet de Varsovie a décidé d'établir une présence avancée renforcée (enhanced Forward Presence – eFP) en Estonie, en Lettonie, en Lituanie et en Pologne, pour démontrer sans équivoque la solidarité des pays de l'Alliance, ainsi que leur détermination et leur aptitude à réagir en déclenchant une réponse alliée immédiate face à

toute agression. Dans chacun de ces quatre pays alliés, un groupement tactique multinational sera déployé.

La volonté du Luxembourg de participer à la présence avancée renforcée a été annoncée par la voix du Premier Ministre lors du Sommet de l'OTAN à Varsovie le 7 et 8 juillet 2016. Elle a été confirmée à nos partenaires lors de la réunion des Ministres de la Défense de l'OTAN le 25 et 26 octobre 2016. Ainsi, en 2017, le Luxembourg a participé de juillet à décembre à un déploiement opérationnel dans le cadre de la présence avancée renforcée (eFP) en Lituanie.

La participation du Luxembourg à la présence avancée renforcée (eFP) 2018 se composera de deux volets :

- de janvier 2018 à décembre 2019, fourniture de la transmission satellitaire (SatCom) au poste de commandement du bataillon, sous la forme d'un «reachback» stratégique de réserve. La surveillance se fera à partir du Centre militaire de Diekirch, mais des équipes de contact de 2 personnes seront envoyées sur place, pour résoudre, le cas échéant, des problèmes de fonctionnement.

- de septembre 2018 à décembre 2018, détachement d'un maximum de 28 militaires, constitué d'un peloton de reconnaissance et d'une équipe de maintenance. Ce détachement sera intégré dans une compagnie de combat belge.

Après discussion, la commission donne son accord de principe à ce déploiement. Le représentant de l'ADR s'abstient.

**5. 7196 Projet de loi portant approbation de l'Accord de partenariat sur les relations et la coopération entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la Nouvelle-Zélande, d'autre part, fait à Bruxelles, le 5 octobre 2016**

Le rapporteur présente brièvement son projet de rapport qui est ensuite adopté à l'unanimité.

**6. Adoption des projets de procès-verbaux des réunions du 8 janvier 2018 et du 26 février 2018**

Les projets de procès-verbaux sont adoptés.

**7. Dossiers européens : adoption de la liste des documents transmis entre le 3 et le 9 mars 2018**

La liste des documents est adoptée.

**8. Divers**

Le Président de la Commission informe sur les invitations suivantes :

- visite d'un hôpital militaire au Kosovo,
- réunion d'un groupe de travail de la COSAC sur la subsidiarité le 26 mars 2018 à Bruxelles.

Luxembourg, le 19 mars 2018

La Secrétaire-Administratrice,  
Rita Brors

Le Président de la Commission des Affaires étrangères  
et européennes, de la Défense, de la Coopération et de  
l'Immigration,  
Marc Angel